

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2022 à 10h**

Étaient présents :

Daniel LANGLADE, Yves MASSERAND, Jean Marc NAUTON, Patrick PIGEON, Stéphane CHABRIER, Nathalie OLLIER. Excusé : Franck Mouilhade

Secrétaire de séance : Nathalie OLLIER

1. **Augmentation des repas à la cantine scolaire** de 0,50 cts par repas . Donc 3,50 € le repas enfant et 5,50€ le repas adulte.
2. **Délibération demandée par la Communauté d'Agglomération pour l'approbation de la CLECT ( Commission Locale des Charges Transférées)** du 30 septembre 2021 pour attribution du montant des attributions 2022 déduite de la compétence des eaux pluviales.
3. **Désignation d'un correspondant incendie** à la demande de la Préfecture parmi les conseillers. Patrick Pigeon est désigné.
4. **Délibération autorisant Madame Le Maire** à signer le projet de l'implantation du relais de téléphonie mobile sur le Bourg de Saint Jean de Nay.

Approuvé à l'unanimité

**5. Questions diverses :**

- Dans le cadre de la garantie décanale, des réparations à l'auberge de Saint Jean vont être prises en charge par l'Agglomération du Puy en Velay (plomberie, carrelage, huisseries....)
- Récapitulatif de la vogue : Bien que les associations et la municipalité ont œuvré à l'organisation , un comité des fêtes serait le bienvenu dans la commune.
- 3 tables de pique-nique ont été achetées , la municipalité décide de les placer aux abords du stade et sur la place du Foury. Prévision d'achat d'une table supplémentaire .
- La première partie de l'installation de lampes LED d'éclairage public se termine. Des demandes de subvention sont en cours pour la deuxième partie.
  - Voirie : fin du programme demandé en subvention sur le Fonds 199. Un devis réactualisé est demandé.
- Au premier octobre de nouveaux locataires avec un enfant en bas age ont été retenus par l'OPAC (maison au bourg).
- La date du 11 novembre est retenue pour le repas annuel du CCAS.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame Le Maire lève la séance à 12h30 Le Maire **Dominique THOLLET**